



## Dossier de presse

Date 17 novembre 2014

---

# Rapport agricole 2014 : le contexte de l'agriculture va fortement changer

**Lors de la présentation du rapport agricole 2013, le 17 novembre 2014 à Berne, le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bernard Lehmann, a rappelé que les bons résultats économiques de l'année 2013 ne devraient pas faire oublier les importants défis qui attendent encore le secteur agroalimentaire suisse. Le contexte dans lequel évolue l'agriculture pourrait fortement changer au cours des prochaines années, ce qui nécessiterait des réponses appropriées de la part du secteur agroalimentaire.**

Bernard Lehmann a constaté que l'année 2013 avait été une année favorable au plan économique pour les agriculteurs. L'agriculture a bien réagi au nouveau système des paiements directs, qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Même si la politique agricole est marquée actuellement par la mise en œuvre de la Politique agricole 2014-2017, il faut réfléchir à la manière dont l'agriculture devra affronter les défis futurs. Bernard Lehmann estime que ces défis concernent principalement la compétitivité dans le contexte international, l'utilisation des ressources naturelles et le manque de marge de manœuvre entrepreneuriale. Il a souligné le rôle de la politique agricole, qui est de soutenir efficacement l'agriculture dans sa voie future.

Le Rapport agricole 2014 donne une nouvelle fois un aperçu de la situation de l'agriculture suisse et de sa capacité d'opérer de façon durable d'un triple point de vue : économique, social et sociétal, et écologique. Il traite par ailleurs des instruments de politique agricole et de diverses questions internationales.

### ■ Santé des paysannes et des agriculteurs

#### Un bilan mitigé pour les agriculteurs, largement positif pour les paysannes

Dans un contexte où l'agriculture est appelée à relever toujours plus de défis, la question se pose de savoir si le fardeau qui s'alourdit sur le plan professionnel pèse aussi sur la santé. L'enquête sur la santé menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2012 montre que la charge psychologique (« moyenne » ou « élevée ») que portent les agriculteurs dans leur ensemble s'est aggravée (voir

*graphique 1*). Le même constat s'impose pour ce qui concerne les paysannes. Cette charge est par contre inférieure à celle qui pèse sur le reste de la population. Les personnes qui en ont le plus souffert sont les femmes du groupe de référence, alors que les paysannes présentaient en 2012 la plus faible proportion de charges psychiques « élevées ».

En 2012, ce sont les agriculteurs qui ont dans l'ensemble le moins souffert de troubles du sommeil (voir *graphique 2*). Les femmes souffrent plus fréquemment de troubles du sommeil : ainsi, près d'un tiers des paysannes interrogées et des autres femmes présentent, de façon plus ou moins marquée, des difficultés à s'endormir ou des troubles du sommeil profond, plus fréquents dans le groupe de référence des femmes. Pendant la période de 2002 à 2012, les cas de troubles « graves » du sommeil ont légèrement augmenté chez les agriculteurs et chez les paysannes, de même que dans le groupe de référence des femmes. Ils ont par contre diminué dans le groupe de référence des hommes autres que les agriculteurs.

La consommation de remèdes analgésiques (« quotidiennement » et « une à plusieurs fois par semaine ») a été dans l'ensemble plus faible en 2012 dans la population paysanne interrogée que dans celle du groupe de référence correspondant (voir *graphique 3*). En 2012, ce sont les agriculteurs qui en ont consommé le moins. La consommation d'analgésiques a été cependant plus importante en 2012 que dix ans auparavant, aussi bien chez les hommes que chez les femmes appartenant à l'échantillon étudié.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) mène tous les cinq ans une enquête sur la santé en Suisse, sur la base d'un panel d'habitants défini de façon aléatoire et où figurent des paysannes et des agriculteurs. Les données recueillies concernent entre autres l'état de santé et l'usage qui est fait des prestations du système de santé. Les trois dernières éditions de cette enquête datent de 2002, de 2007 et de 2012.

### ■ Étude du budget-temps

#### Diminution du temps investi dans l'accomplissement des tâches

Entre 1974 et 2011, le temps de travail des paysannes s'est réduit, passant de 78 à 65 heures hebdomadaires. Ce recul concerne en particulier les travaux ménagers, auxquels les paysannes ne consacrent plus que 25 heures par semaine, contre 45 auparavant (voir *graphique 4*). Le temps qu'elles ont investi dans l'exploitation agricole a également diminué d'environ un quart pour passer de 20 à 15 heures par semaine. En 2011, les paysannes ont exercé des activités para-agricoles en moyenne deux heures par semaine (des activités non relevées spécifiquement dans l'enquête de 1974). Le nombre d'heures dévolues aux tâches administratives a légèrement augmenté en 1974 (+ 1,6 h/semaine). Les paysannes interrogées ont passé nettement plus de temps à exercer une activité professionnelle en dehors de l'exploitation (8,5 h/semaine au lieu de 1,5 h/semaine auparavant).

Entre 1974 et 2011, la durée du travail des chefs d'exploitation a fortement diminué, passant en moyenne d'environ 78 à moins de 66 heures. Cela concerne surtout les travaux agricoles, qui ont nécessité une cinquantaine d'heures par semaine, contre 66 heures auparavant (voir *graphique 5*). Le temps consacré aux tâches administratives a aussi régressé, passant de 3,5 à 2 heures par semaine, tandis que celui passé à exercer une activité professionnelle en dehors de l'exploitation a augmenté

de 2 heures par semaine pour atteindre 8 heures hebdomadaires. En 2011, les chefs d'exploitation se sont occupés de leurs enfants pendant 3 heures par semaine, contre environ 0,5 heure en 1974.

La station de recherche Agroscope a conduit une enquête sur le budget-temps des exploitations agricoles sur la période courant de 1974 à 2011. Le document fait apparaître le temps de travail consacré en moyenne à différents travaux et activités effectués par la paysanne, son partenaire (le chef d'exploitation) et d'autres personnes travaillant dans l'exploitation. En 2011, 179 paysannes appartenant à des exploitations familiales ont pris part à cette enquête détaillée.

### ■ Phosphore

#### **Net recul des excédents de phosphore produits par l'agriculture depuis les années 1990**

L'évolution révèle que l'apport en phosphore a pratiquement diminué de moitié entre 1990 et 2012, passant de 26 000 à 15 000 tonnes environ (voir *graphique 6*). Les apports d'engrais minéraux ont surtout nettement régressé dans les années 1990, puisqu'ils se chiffraient en 2012 à 4 700 tonnes, soit deux tiers de moins qu'en 1990 (16 600 tonnes). La forte baisse du recours aux engrais de recyclage est principalement due à l'interdiction d'utiliser les boues d'épuration dans l'agriculture au début du siècle. En revanche, les importations d'aliments pour animaux ont connu une nette augmentation au cours des vingt dernières années. Depuis 2000, elles constituent l'essentiel des apports de phosphore dans l'agriculture suisse (environ 8 600 tonnes).

Les sorties de phosphore ont augmenté pendant la période étudiée, pour passer de 5 500 tonnes à 9 000 tonnes. Cette augmentation est largement due au fait que des farines animales doivent être éliminées (incinérées) en dehors de l'exploitation depuis une vingtaine d'années.

L'efficacité du phosphore indique le rapport entre les entrées et les sorties de phosphore dans la production agricole. L'efficacité du phosphore a augmenté entre 1990/1992 et 2010/2012, passant de 22 à 60 %. Il faut cependant préciser que cette amélioration a été réalisée surtout dans les années 1990 et qu'elle accuse un fléchissement depuis l'an 2000. En chiffres absolus, l'excédent annuel de phosphore a diminué pendant cette période pour atteindre 5 900 tonnes, ce qui donne un total de plus de 200 000 tonnes de phosphore pour toute la période considérée. La Politique agricole 2014–2017 prévoit d'améliorer l'efficacité du phosphore, qui atteindra 68 % d'ici à 2017, ainsi de réduire l'excédent annuel de phosphore, qui passera à 4 000 tonnes.

L'évolution du bilan de phosphore de l'agriculture suisse au fil des années est analysée à l'aide de la méthode OSPAR du bilan apparent à l'exploitation (Convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est adoptée par les commissions d'Oslo et de Paris). Cette méthode calcule le bilan en considérant toute l'agriculture suisse comme une seule exploitation. Les entrées sont tout ce qui entre dans cette « exploitation », comme les aliments pour animaux importés, mais pas ceux produits par l'agriculture du pays. Il n'est pas non plus tenu compte de la quantité et de l'utilisation d'engrais de ferme, puisque ceux-ci sont produits dans l'agriculture. Les sorties sont les volumes de phosphore qui quittent l'exploitation sous forme de denrées alimentaires végétales et animales, mais ce ne sont pas les aliments pour animaux issus des grandes cultures et des cultures fourragères qui restent dans l'exploitation.

### **Beaucoup moins de phosphore dans les lacs depuis les années 1970**

La teneur en phosphore des lacs constitue un indicateur important de la qualité de l'eau. Une teneur en phosphore élevée favorise la production de biomasse. Or, lorsque celle-ci se décompose, elle consomme de l'oxygène. Un excédent de biomasse peut donc provoquer un manque d'oxygène dans les couches inférieures ou dans le sédiment de surface. Le phosphore parvient généralement dans l'eau des lacs de deux façons, soit par des sources ponctuelles (stations d'épuration, industrie, ménages, déversoirs d'orage des canalisations) ou des sources diffuses (agriculture, forêt et atmosphère). L'apport et la teneur en phosphore dans les lacs ont considérablement diminué depuis les années 1970, et ce pour les raisons suivantes : plus de 95 % des sources ponctuelles sont traitées dans des stations d'épuration et surtout une très grande quantité du phosphore qu'elles contiennent est éliminée des eaux usées et, enfin, il est interdit d'utiliser des phosphates dans la fabrication des lessives depuis 1986. Les apports de phosphore provenant de l'agriculture ont également connu une baisse, mais pas dans la même mesure.

## ■ Sol

### **La fertilité des terres agricoles en Suisse est compromise à long terme**

En Suisse, la menace qui pèse les terres agricoles est d'ordre quantitatif, car leur superficie s'amenuise, mais aussi d'ordre qualitatif : leur fertilité à long terme est compromise. L'érosion et le compactage du sol, sa pollution par les métaux lourds ainsi que l'affaiblissement de sa teneur en humus pèsent sur la fertilité des terres agricoles.

Dans les exploitations agricoles spécialisées qui utilisent des pesticides et des aliments concentrés contenant des additifs, les sols sont souvent pollués par des métaux lourds. Cependant, l'évolution de la situation depuis vingt ans est encourageante : les quantités de plomb et de mercure dans les couches supérieures du sol sont en net recul depuis les années 1980, même si les métaux lourds ne sont pas éliminés, mais déplacés, par exemple par ruissellement vers les couches inférieures du sol ou dans les eaux, ou encore emportés avec les récoltes. Ce recul indique que l'apport de ces substances dans le sol a diminué depuis les années 1980 et témoigne du succès des mesures prises contre la pollution atmosphérique et pour interdire l'épandage des boues d'épuration. La teneur en cadmium, par contre, est restée constante dans le sol, bien que la pollution de l'air par le cadmium ait beaucoup baissé. Les raisons de ce phénomène sont obscures ; cependant, il ressort des études conduites par l'Observatoire national des sols (NABO) que de tout temps, les teneurs en cadmium sont faibles, si bien qu'il est difficile d'en observer les variations. On détecte par contre du zinc et du cuivre en forte augmentation dans certains endroits, notamment dans les terres où les herbages sont l'objet d'une culture intensive, c'est-à-dire où l'on enregistre l'apport de grandes quantités d'engrais de ferme. C'est de ces engrais que proviennent le zinc et le cuivre présents dans le sol, le bilan du flux des éléments nutritifs l'atteste.

Le bilan d'humus montre par ailleurs que certaines exploitations spécialisées dans la production végétale et qui ne pratiquent que peu ou pas d'élevage ont tendance à épuiser le sol par raréfaction de l'humus, ce qui peut entraîner à long terme une dégradation de la fertilité de la terre (voir *graphique 7*).

## ■ Revenu réalisé dans l'agriculture

### Hausse du revenu agricole et du revenu du secteur agricole en 2013

Les exploitations agricoles ont réalisé en 2013 un revenu agricole de quelque 61 000 francs, soit 9,7 % de plus que l'année précédente (voir *graphique 8*). Le revenu réalisé hors de l'agriculture se situe à 27 100 francs et a augmenté de 1 % par rapport à 2012. Les exploitations ont ainsi obtenu un revenu cumulé de 88 500 francs, de 7 % plus élevé que l'année précédente. L'observation de la période de onze ans comprise entre 2000/2002 et 2011/2013 révèle une augmentation de près de 5 % pour le revenu agricole et de 43 % pour celui réalisé hors de l'agriculture. En fin de compte, le revenu total affiche une hausse de 14 % sur onze ans.

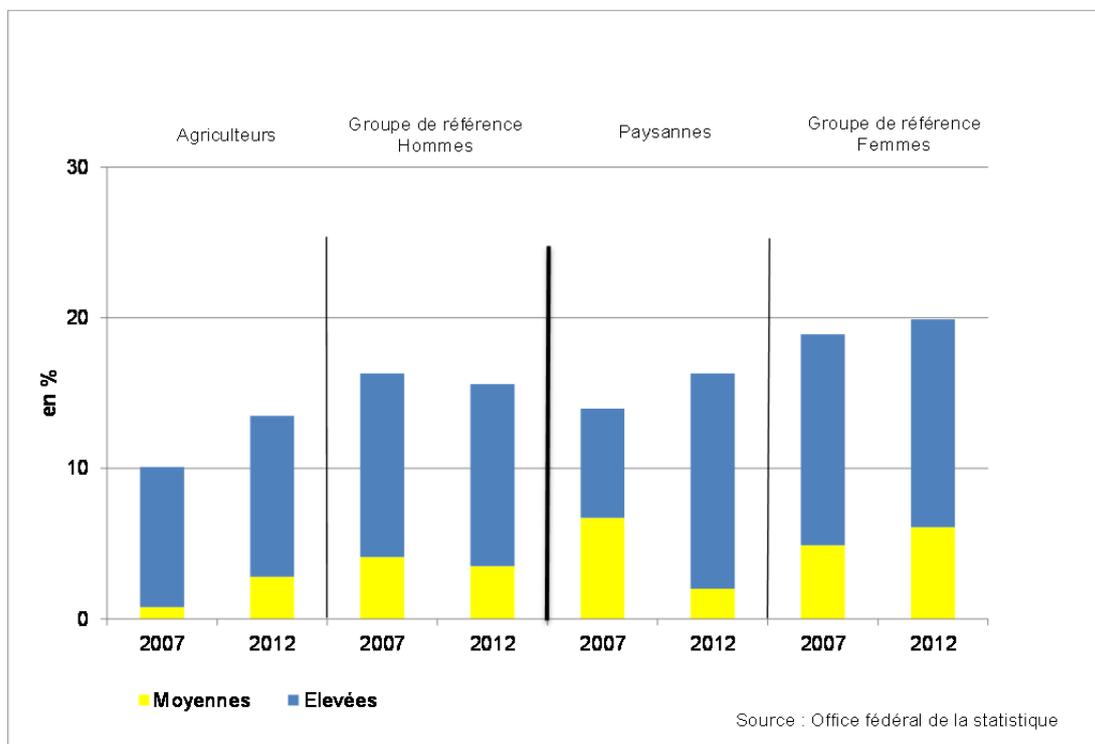
Le revenu de l'ensemble du secteur de l'agriculture se chiffre pour 2013 à 2,939 milliards de francs (voir *graphique 9*), ce qui correspond à une amélioration de 189 millions de francs, soit 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à 2012, l'année 2013 est marquée simultanément par un renforcement de la production (+ 113 millions de francs) et un allègement des coûts (- 81 millions de francs). Ce renforcement s'explique par les bons résultats de la production animale (+ 417 millions de francs), des services agricoles (+ 5 millions de francs) et des activités extra-agricoles (+ 16 millions de francs), malgré le recul enregistré dans la production végétale (- 325 millions de francs). La diminution des coûts provient en particulier de la baisse du coût des intrants agricoles (- 58 millions de francs). En moyenne triennale, le revenu du secteur agricole a chuté de 360 millions de francs entre la période de 2000 à 2002 et celle de 2011 et 2013. Cependant, d'après des estimations, les revenus qui se réalisent pendant l'année en cours devraient de nouveau augmenter de quelque 360 millions de francs par rapport à 2013 pour atteindre 3,3 milliards de francs.

Contact / renseignements : Jürg Jordi, Office fédéral de l'agriculture OFAG, responsable du secteur Communication et services linguistiques, tél. +41 58 462 81 28

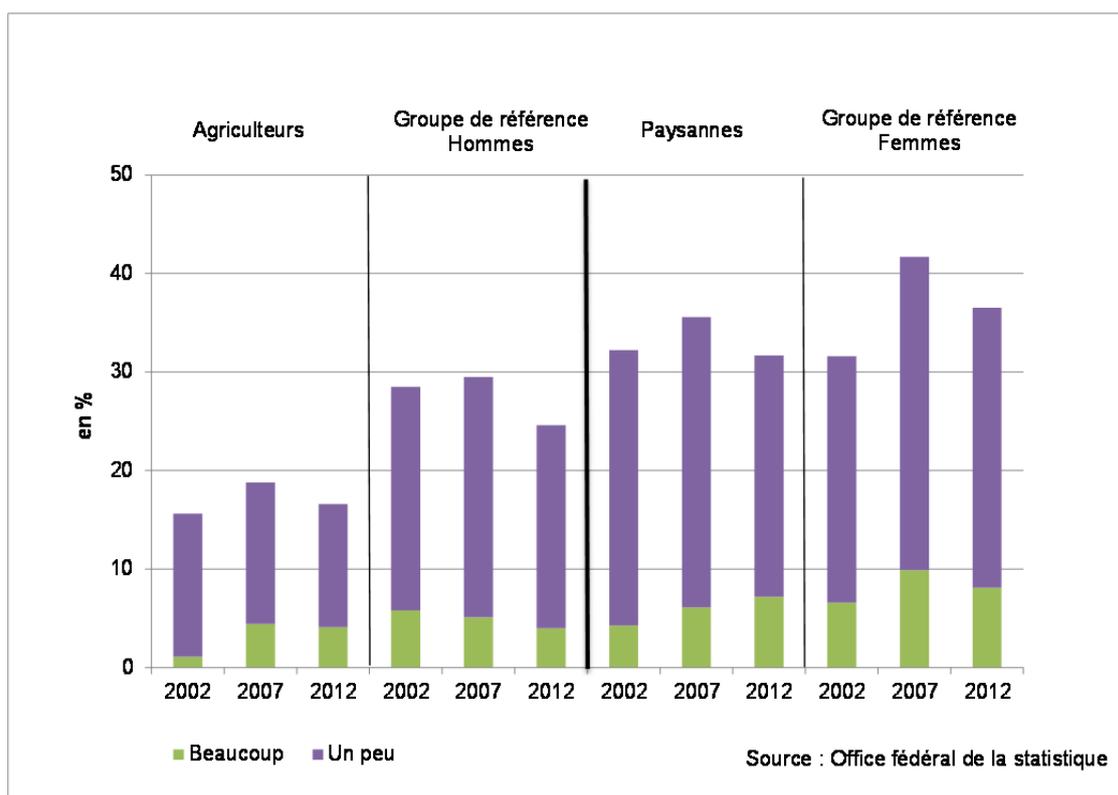
## Annexe

### ■ Santé des agriculteurs et des paysannes

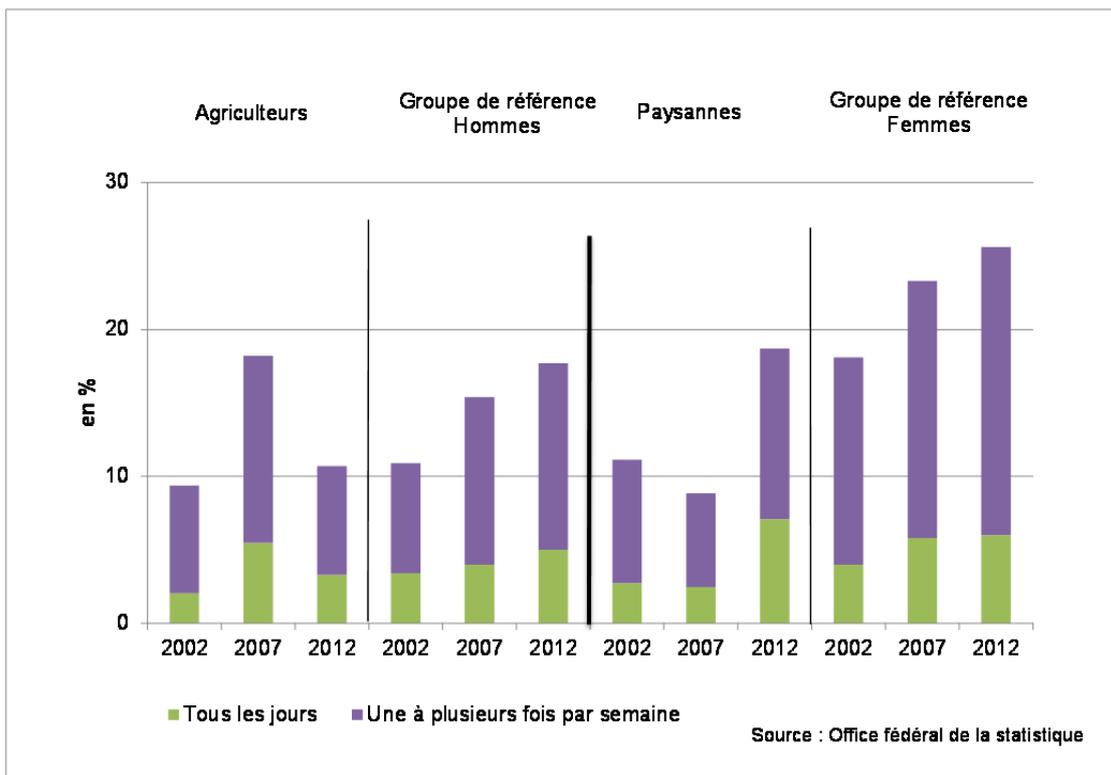
Graphique 1 : Charge psychique (dans les quatre dernières semaines)



Graphique 2 : Difficultés à s'endormir et troubles du sommeil profond

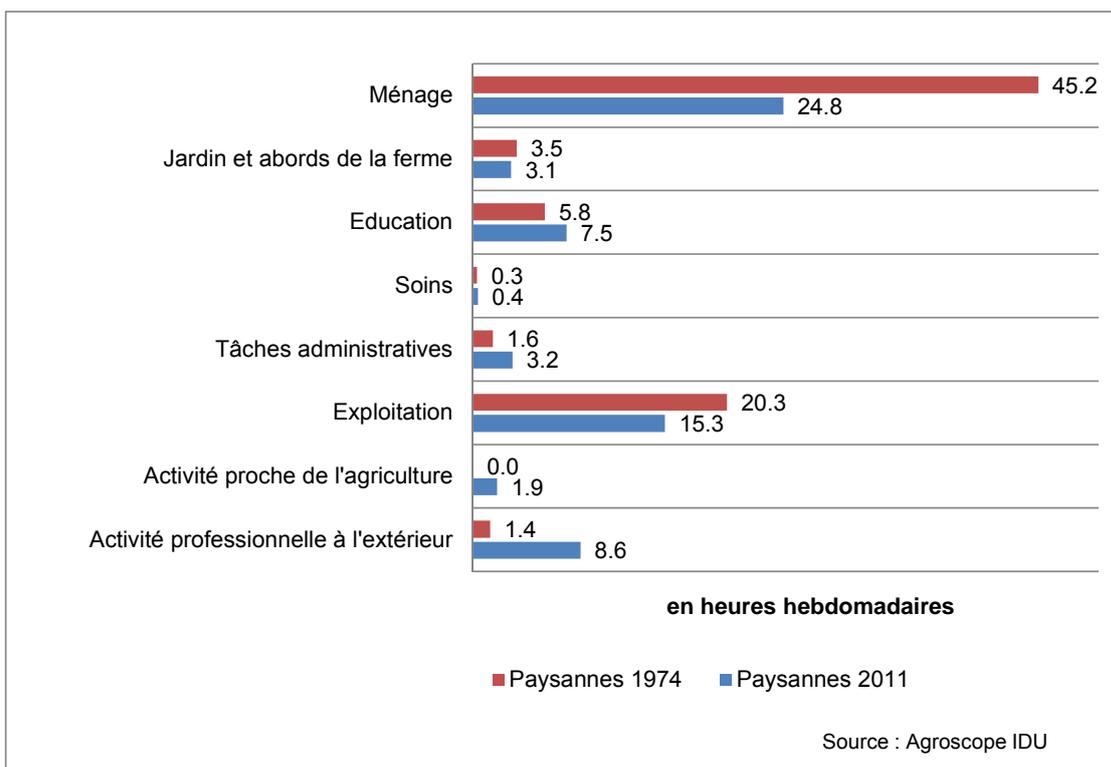


Graphique 3 : Consommation d'analgésiques (la semaine avant l'enquête)

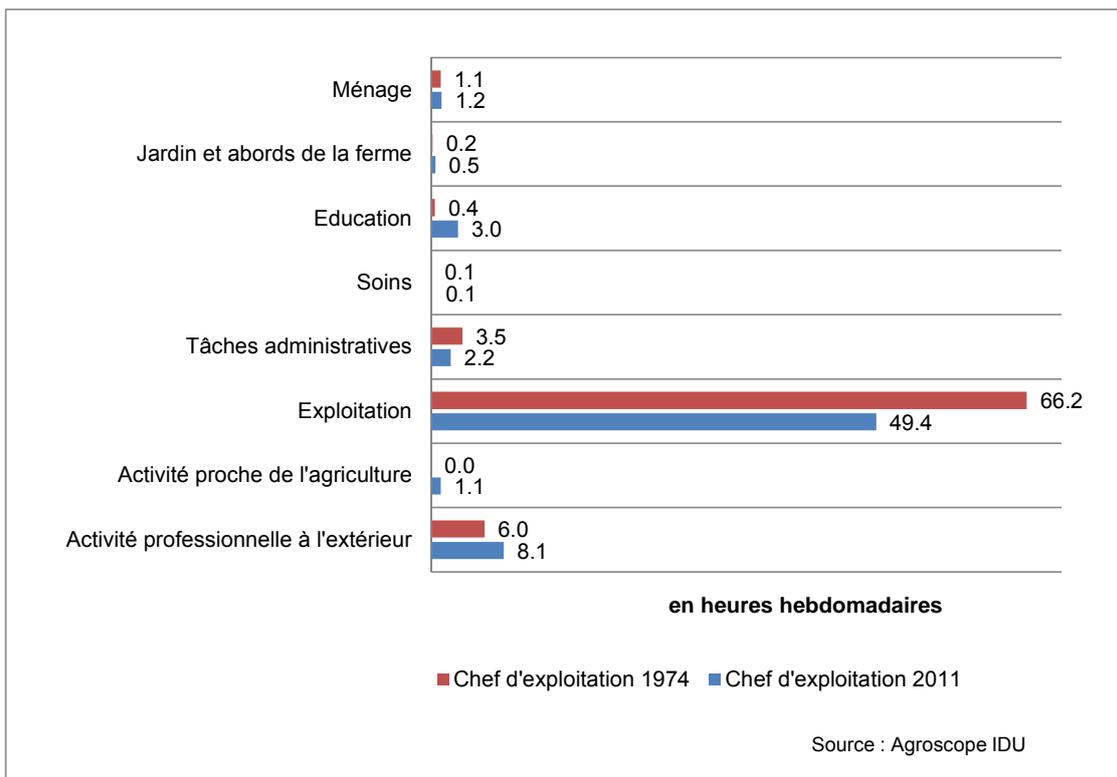


## ■ Étude sur le budget-temps

Graphique 4 : Temps de travail de la paysanne

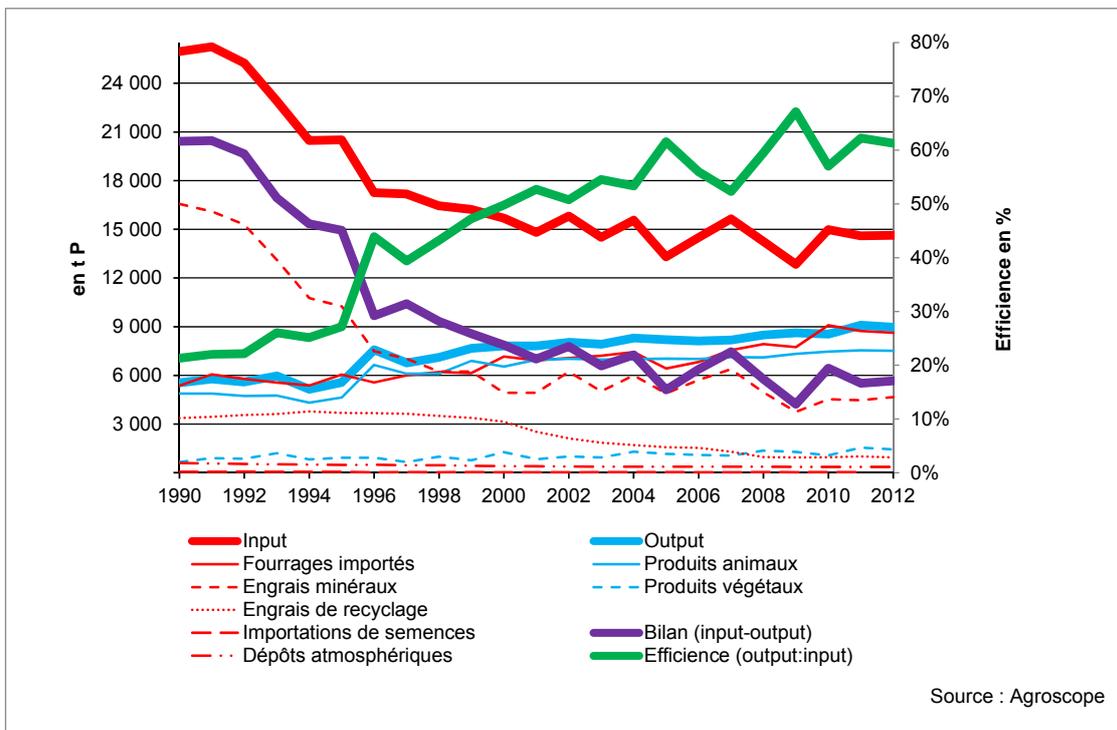


Graphique 5 : Temps de travail du chef d'exploitation



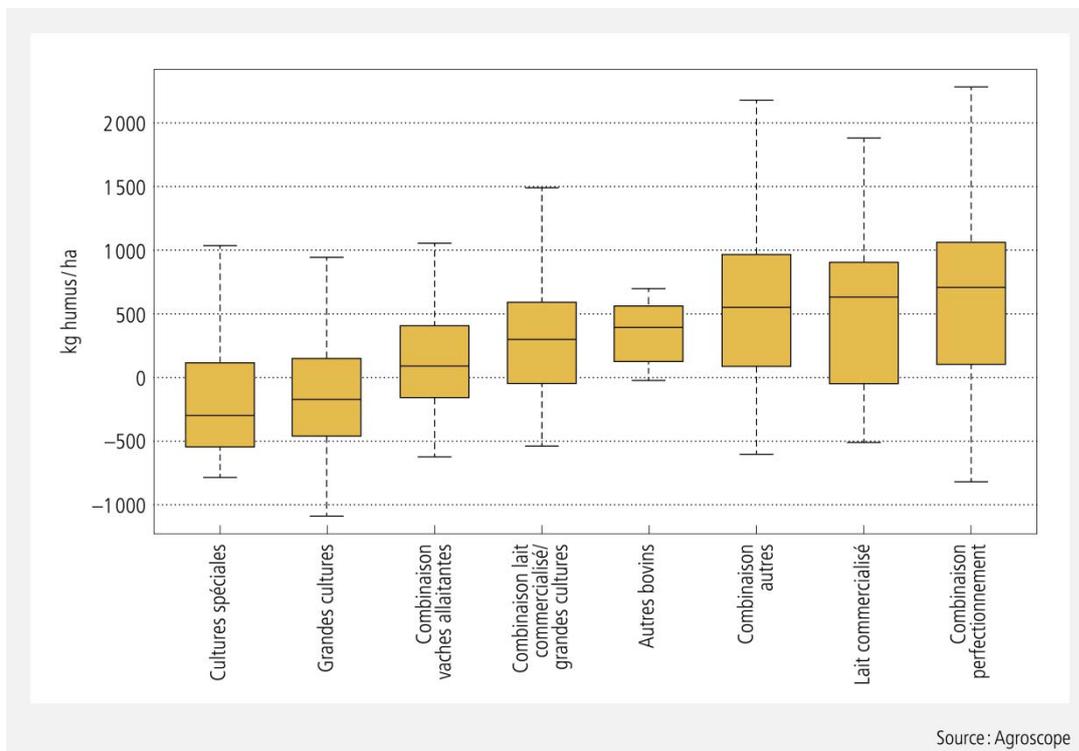
## ■ Phosphore

Graphique 6 : Bilan phosphore et efficience



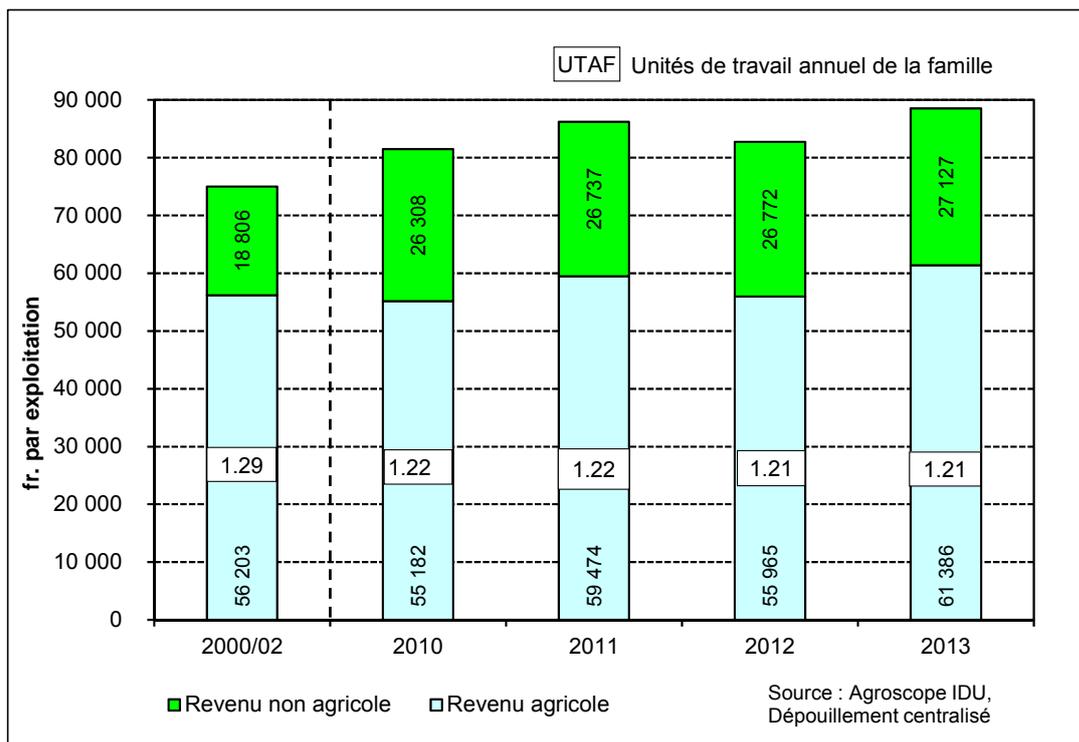
■ Sol

Graphique 7 : Bilan d'humus annuel par type d'exploitation

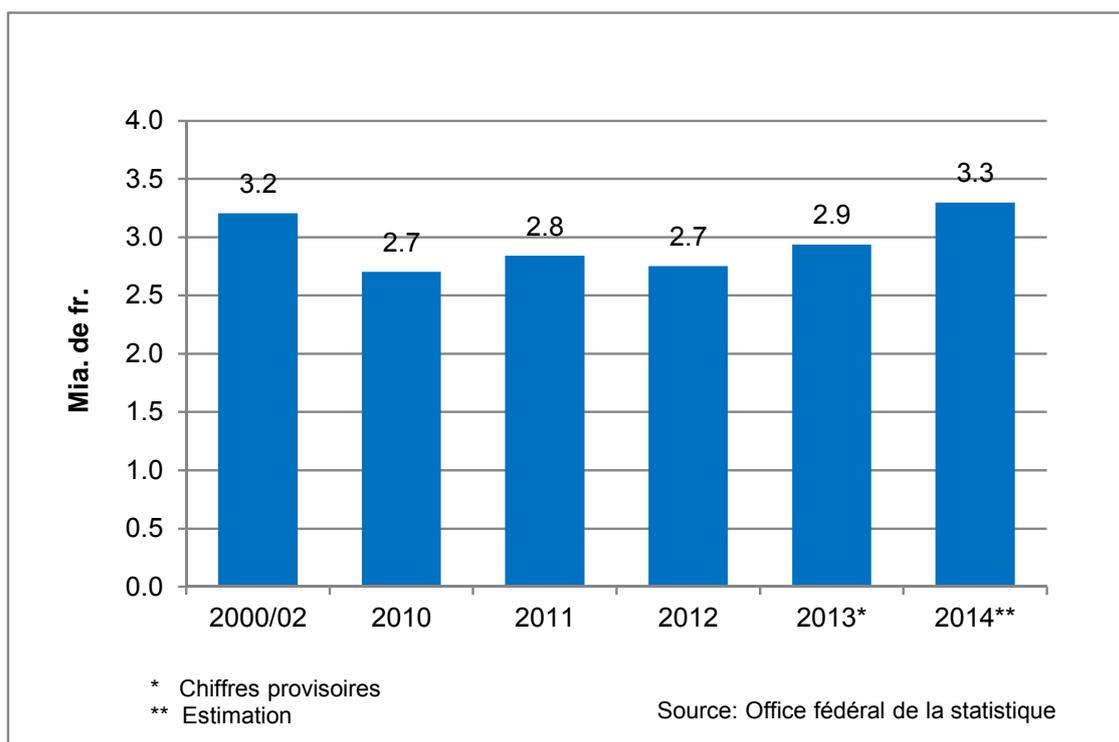


■ Revenu

Graphique 8 : Évolution du revenu des exploitations agricoles : moyenne de toutes les régions



Graphique 9 : Évolution du revenu du secteur agricole



## ■ Évolution des structures

Tableau 1 : Évolution du nombre d'exploitations et de la main-d'œuvre

Catégorie	Nombre d'exploitations		Évolution annuelle en %
	2000	2013	
<b>Exploitations</b>	<b>70 537</b>	<b>55 207</b>	<b>-1,9</b>
Région de plaine	31 612	24 490	-1,9
Région des collines	18 957	15 249	-1,7
Région de montagne	19 968	15 468	-1,9
À titre principal	49 239	39 344	-1,7
À titre accessoire	21 298	15 863	-2,2
<b>Personnes occupées</b>	<b>203 793</b>	<b>158 919</b>	<b>-1,9</b>

Source : Office fédéral de la statistique

## ■ Commerce extérieur

Tableau 2 : Évolution du commerce extérieur

	2000/02	2011	2012	2013	2000/02-13
	Mia. de fr.				%
<b>Total des importations</b>	<b>129,0</b>	<b>174,4</b>	<b>176,8</b>	<b>177,6</b>	<b>37,7</b>
Produits agricoles	8,5	11,4	11,4	12,0	41,2
Produits agricoles importés de l'UE	6,4	8,5	8,3	8,9	39,1
<b>Total des exportations</b>	<b>131,3</b>	<b>197,9</b>	<b>200,6</b>	<b>201,2</b>	<b>53,2</b>
Produits agricoles	3,5	7,8	8,1	8,6	145,7
Produits agricoles exportés vers l'UE	2,5	4,8	5,0	5,3	112,0

Source : Direction générale des douanes